



## QUELLE VERSION DE MON ARTICLE PUIS-JE DÉPOSER SUR HAL-IRSN ?

Audrey LEGENDRE  
IRSN/DTR/D2MC2/SEARCH



MON ARTICLE A ÉTÉ ACCEPTÉ POUR PUBLICATION

OUI

NON

La revue est en libre accès ou des frais de type APC ont été payés pour libérer l'accès à mon article.

Je peux déposer **seulement la version préprint** sur HAL-IRSN et/ou sur des plateformes de préprint (arXiv).

! Certains éditeurs n'acceptent pas ce dépôt, pour le savoir, consultez [Sherpa Romeo](#) !

OUI

NON

Je peux déposer la **version Editeur** sur HAL-IRSN et je précise le type de licence que l'éditeur me demande d'apposer. Consultez [Sherpa Romeo](#) !

Mon article (salaires compris) a été financé pour moitié au moins sur des fonds publics (européens ou français) ?  
*A noter que l'IRSN finance en partie sa recherche sur fonds publics.*  
**ET**  
Ma revue est un périodique avec au moins un numéro par an.

OUI

NON

Je peux déposer la **version post-print** sur HAL-IRSN.

Grâce à l'application de la LRN de 2016, je réduis le délai d'embargo de **6 mois pour les STM** ou **12 mois pour les SHS**.  
*La date d'embargo d'un post-print se calcule à partir de la date de publication online.*

Je précise le type de licence que l'éditeur me demande d'apposer. Consultez [Sherpa Romeo](#) !

Un contrat spécifique a été signé avec l'éditeur.

OUI

NON

J'applique les clauses du contrat pour connaître mes droits de diffusion.

Je peux déposer la **version post-print** sur HAL-IRSN.

Je précise le délai d'embargo, le type de licence que l'éditeur me demande d'apposer. Consultez [Sherpa Romeo](#) !

*La date d'embargo d'un post-print se calcule à partir de la date de publication online.*